

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 octobre 2017**

OBJET

**10 – ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE  
STATIONNEMENT – MAISON FUNERAIRE – ANNEXE 05**

N° 2017-10-10

NOMENCLATURE : 3.1.1

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-deux septembre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, , Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Chantal PERRUCHET, donne pouvoir à Catherine CADOU  
Lionel BROSSAULT, donne pouvoir à Aurora ROOKE  
Michel RINCE, donne pouvoir à Jean-Claude SALAU  
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29  
présents..... 25  
ayant un pouvoir... 04  
votants..... 29

**Délibération**

Rapporteur : **Gil RANNOU**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L1311-10 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1111-1, L1212-1; L1212-6 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2016-06-07 du 6 juin 2016 autorisant la passation des actes en la forme administrative,

Vu la présentation faite en commission aménagement le 20 septembre 2017 ;

Est exposé ce qui suit,

Dans le cadre du projet de maison funéraire réalisé par la SCI de l'ISAC, représentée par M. Steven MARTINEZ, sur la parcelle cadastrée section ZO n°261 d'une superficie de 1 466 m<sup>2</sup>, 15 places de stationnement dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite vont être réalisées.

Ce projet étant situé à proximité du cimetière, il a été convenu avec la SCI de l'ISAC que ces places de stationnement seraient accessibles au public afin d'être mutualisées entre la maison funéraire et le cimetière.

Il est aujourd'hui nécessaire qu'une servitude de passage et de stationnement soit constituée. Après échanges avec la SCI de l'ISAC, il a été convenu que cette servitude serait consentie et conclue à titre gratuit.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20171002-2017-10-  
10-DE  
Date de réception préfecture :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, décide :**

- **D'APPROUVER la constitution à titre gratuit de cette servitude de passage et de stationnement sur la partie de la parcelle, cadastrée section ZO n°261 d'une contenant de 1 466 m<sup>2</sup>, correspondant à la voirie et aux 15 places de stationnement ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à la constitution de cette servitude ;**
- **D'AUTORISER Mme Catherine CADOU, 1ère Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune**

Pour extrait conforme,

Le 2 octobre 2017,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20171002-2017-10-  
10-DE  
Date de réception préfecture :